

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES
RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES**

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE**

037

ARRETE N°2023-_____ /MARAHA/MEFP portant adoption de la Stratégie nationale de développement de l'agroécologie (SND-AE) 2023-2027 et son plan d'actions.

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES**

et

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la charte de la transition du 14 octobre 2022 ;
- Vu :** le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu :** le décret n°2023-0009/PRES-TRANS/PM du 10 janvier 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-0026/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 31 mars 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2022-0538 /PRES/TRANS/PM/MARAHA du 25 juillet 2022 portant organisation du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques;
- Vu :** le décret n°2022-0767/PRES/PM/MEFP du 14 septembre 2022 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective;
- Vu :** la loi n°034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement ;
- Vu :** le décret n°2019-0573/PRES/PM/MINEFID du 05 juin 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Planification du Développement (CNPDP).

Considérant l'avis motivé n°2022-0270/MEFP/SG/DGEP/DPPS du 16 novembre 2022 portant validation de la Stratégie nationale de développement de l'agroécologie (SND-AE) 2023-2027 et son Plan d'actions.

ARRETEMENT



ARTICLE 1 : Est adoptée la Stratégie nationale de développement de l'agroécologie (SND-AE) 2023-2027 et son Plan d'actions triennal glissant dont les documents sont joints en annexe.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques et le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

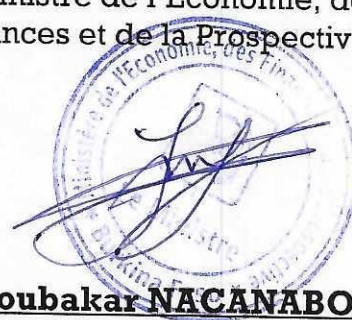
Ouagadougou, le 12 02 2023

Le Ministre de l'Agriculture, des
Ressources Animales et Halieutiques



Dénis OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et de la Prospective



Aboubakar NACANABO
Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Economie et des Finances